

# **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

## **BROCÉLIANDE LOISIRS ET AVENTURES**

### **Article 1. Identification :**

Les activités commercialisées sous l'appellation Brocéliande Loisirs et Aventures sont exploitées par :

SARL LE DOMAINE INSOLITE DE BROCELIANDE

Exploitant le Domaine Insolite de Brocéliande

35 RUE DU CHEVALIER LANCELOT DU LAC 35380 PAIMPONT

977 829 100 00014

[aventures@domaine-insolite-broceliande.fr](mailto:aventures@domaine-insolite-broceliande.fr) – 0629500186

Brocéliande Loisirs et Aventures constitue une dénomination commerciale dédiée aux activités de loisirs.

Ces prestations sont distinctes de l'activité d'hébergement, bien qu'elles soient proposées sur le même site internet.

### **2. Objet :**

Les présentes Conditions Générales de Vente définissent les modalités de réservation et de participation aux activités suivantes :

- Escape game en forêt (jeux scénarisés)
- Laser game outdoor

Toute réservation implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

### **3. Conditions de participation :**

- Escape game : accessible à partir de **6 ans**
- Laser game : accessible à partir de **7 ans**
- Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte responsable
- Les participants déclarent être en **bonne condition physique**

🔑 Nombre de participants :

- Laser game : **10 joueurs maximum par session**
- Escape game : **6 joueurs recommandés par tablette (iPad)**

L'organisateur se réserve le droit de refuser un participant en cas de comportement dangereux ou inadapté.

L'accès sera refusé à toute personne présentant des signes d'ébriété ou sous l'emprise de stupéfiants, sans remboursement.

#### **4. Durée activités :**

##### **Laser game outdoor :**

- Format 30 minutes :
  - briefing
  - 2 parties de 10 minutes
  - débriefing
- Format 1 heure :
  - briefing
  - 4 parties de 10 minutes
  - débriefings

##### **Escape game en forêt :**

- Durée totale : **environ 2 heures**  
(briefing, aventure d'environ 1h30, débriefing)

#### **5. Réservation :**

Réservation en ligne (fortement recommandée)

- Choix de la date, du créneau et du nombre de participants
- Validation uniquement après paiement

Réservation sur place

- Possible selon disponibilités
- Non garantie

👉 La réservation en ligne est fortement conseillée.

#### **6. Tarifs :**

Les prix sont exprimés en euros TTC.

L'organisateur se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment.

Les prestations sont facturées sur la base du tarif en vigueur lors de la réservation.

#### **7. Paiement :**

- Paiement intégral à la réservation pour les particuliers
- Paiement sécurisé en ligne

Pour les groupes :

- conditions spécifiques possibles sur devis
- acompte pouvant être demandé

#### **8. Absence de droit de rétractation :**

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation,

👉 les prestations de loisirs datées ne bénéficient pas du droit de rétractation.

## **9. Annulations- modifications- reports :**

### **Principe général**

Toute réservation est **ferme et définitive**.

Les prestations réservées sont **non échangeables et non remboursables**.

### **→ Annulation ou report par le client particuliers**

- **Aucune annulation n'est possible**, quel qu'en soit le motif
- Aucun remboursement ne sera effectué, y compris en cas de non-utilisation de la prestation
- Un **report est possible une seule fois**, sous réserve des conditions suivantes :
  - demande effectuée au plus tard **48h avant la prestation**
  - nouvelle date dans un délai de **2 mois**, selon disponibilités et jours d'ouverture
  - report valable uniquement avant la fermeture hivernale
- À **moins de 48h** ou en cas de **non-présentation** :
  - la prestation est **due dans son intégralité**

Toute demande de report doit être effectuée **par écrit** à l'adresse suivante :  
aventures@domaine-insolite-broceliande.fr

### **→ Cas particuliers**

- **Retard** :
  - la prestation pourra être écourtée ou refusée, sans remboursement
- **Diminution du nombre de participants** :
  - la prestation reste due sur la base du nombre initialement réservé

### **→ Groupes (entreprises, associations, collectivités)**

Toute réservation de groupe est **ferme et définitive**.

En cas d'annulation, les conditions suivantes s'appliquent :

- À plus de **10 jours avant la prestation** :
  - **50 % du montant total** de la réservation reste dû
- À moins de **10 jours avant la prestation** :
  - **100 % du montant total** de la réservation est dû.

Un **report est possible une seule fois**, sous réserve des conditions suivantes :

→ demande effectuée au plus tard **10 jours avant la prestation**  
→ nouvelle date dans un délai de **2 mois**, selon disponibilités et jours d'ouverture  
→ report valable uniquement avant la fermeture hivernale

→ en cas de diminution du nombre de participants, la prestation reste due sur la base du nombre initialement réservé

Le nombre de participants ne pourra être revu à la baisse dans ces délais.

La facturation sera établie sur la base du nombre de participants initialement réservé.

## ➔ Annulation ou report par l'organisateur

L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de reporter une activité en cas de :

- conditions météorologiques dangereuses
- problème technique
- impératif de sécurité

En cas d'annulation (arrêté préfectoral, météo dangereuse, cas de force majeure) :

- le client sera informé dans les meilleurs délais
- un **report sera proposé dans un délai de 2 mois**

Aucune autre indemnité ne pourra être réclamée.

## **10. Conditions météorologiques :**

Les activités étant réalisées en extérieur, elles sont maintenues en cas de pluie ou de conditions météorologiques normales.

Seules des conditions jugées dangereuses par l'organisateur, notamment en cas de vigilance orange ou supérieure émise par Météo-France ou d'arrêté préfectoral interdisant l'accès à la forêt, peuvent entraîner une annulation de notre part.

## **11. Retard :**

Tout retard peut entraîner, sans remboursement possible :

- une réduction du temps de jeu
- ou l'annulation de la session

C'est pourquoi, il est obligatoire d'arriver **15 minutes avant** l'heure du créneau.

Au-delà de 15 minutes de retard, l'accès à l'activité pourra être refusé.

## **12. Déroulement et sécurité :**

### **Interdiction de fumer (tout feu interdit)**

Il est strictement interdit de fumer (cigarette, cigarette électronique ou tout autre dispositif) pendant les activités et sur l'ensemble des zones de jeu en forêt, pour des raisons de sécurité et de prévention des risques d'incendie.

Tout non-respect de cette règle pourra entraîner l'exclusion immédiate du participant, sans remboursement.

Les participants s'engagent à :

- respecter les consignes de sécurité et de vivre ensemble
- suivre les instructions données par l'organisateur
- adopter un comportement respectueux vis à vis du matériel, du voisinage, de la nature

Toute attitude dangereuse ou irrespectueuse pourra entraîner l'exclusion immédiate, sans remboursement.

### **13. Accès aux zones d'activités :**

L'accès aux zones de jeu est strictement réservé aux participants ayant effectué une réservation.

Toute personne extérieure ou accompagnateur non inscrit n'est pas autorisé à accéder aux zones d'activités pour des raisons de sécurité et d'assurance.

Aucun accompagnateur ou spectateur n'est autorisé à suivre ou observer les activités depuis les zones de jeu.

L'organisateur se réserve le droit de refuser l'accès ou de faire évacuer toute personne

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident impliquant une personne présente en dehors du cadre d'une activité encadrée.

Les animaux de compagnie ne sont pas autorisés sur les zones d'activités, pour des raisons de sécurité et de bon déroulement des jeux.

### **14. Environnement naturel :**

Les activités se déroulent en forêt.

Les participants reconnaissent évoluer dans un environnement naturel comportant :

- terrain irrégulier
- racines, branches, pierres
- zones humides ou glissantes

Une vigilance personnelle est exigée. Le port de vêtements de sport et de chaussures fermées est vivement recommandé. L'organisateur décline toute responsabilité pour les dommages causés aux effets personnels (vêtements déchirés, objets perdus, bijoux cassés).

### **15. Matériel et caution :**

Le matériel fourni doit être utilisé avec soin.

Pour l'escape game, une caution de **400 €** sera demandée pour la mise à disposition de la tablette et du matériel (iPad). Cette caution pourra être effectuée par **chèque ou par pré-autorisation bancaire**. Elle sera annulée ou restituée immédiatement après vérification du matériel en fin de session. L'organisateur pourra également demander la présentation d'une pièce d'identité originale au début de l'activité.

En cas de :

- perte
- dégradation y compris la casse du matériel laser (émetteurs/capteurs) qui est aussi facturable

- utilisation non conforme

Le matériel sera facturé à sa valeur de remplacement.

## **16. Responsabilité**

Les participants sont responsables :

- de leurs actes
- des dommages causés à eux-mêmes, aux autres ou au matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de :

- non-respect des consignes
- comportement dangereux
- utilisation inappropriée des équipements

L'organisateur est responsable de la bonne exécution des prestations dans le cadre d'une obligation de moyens.

## **17. Conditions d'exploitation :**

L'organisateur est seul décisionnaire :

- des horaires
- des parcours
- des scénarios
- de l'organisation des activités

notamment pour des raisons de sécurité ou de contraintes d'exploitation.

## **18. Bons cadeaux :**

Les bons cadeaux proposés par Brocéliande Loisirs et Aventures sont soumis aux conditions suivantes :

- Les bons cadeaux sont **valables 1 an à compter de la date d'achat**
- Ils sont **strictement nominatifs** et ne peuvent être ni cédés, ni revendus
- Ils sont **non remboursables, non échangeables et non prolongeables**, quelle qu'en soit la raison
- Ils sont valables uniquement sur les prestations proposées par Brocéliande Loisirs et Aventures, sous réserve de disponibilité et des dates d'ouverture
- La réservation reste obligatoire et doit être effectuée en ligne ou sur place, selon les disponibilités

En cas de non-utilisation du bon cadeau dans sa période de validité, celui-ci est considéré comme définitivement perdu, sans possibilité de remboursement ou de report.

## **19. Force Majeure :**

La responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée en cas de force majeure (intempéries exceptionnelles, tempête, incendie, décision administrative...).

## **20. Assurance**

Les participants doivent être couverts par une **assurance responsabilité civile**.

## **21. Droit à l'image**

Des photos ou vidéos peuvent être prises pendant les activités. Lors de l'accueil, le client peut être invité à signer ou à cocher sur la tablette une autorisation de droit à l'image. Pour les mineurs, l'accord du représentant légal est obligatoire. Les images ne seront en aucun cas vendues à des tiers.

Elles peuvent être utilisées à des fins de communication (site internet, réseaux sociaux).

## **22. Données personnelles**

Les données collectées sont utilisées uniquement dans le cadre des réservations.

Conformément au RGPD, le client dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression de ses données.

## **23. Médiation - Litiges**

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

Après avoir saisi le service réclamation, et à défaut de réponse satisfaisante ou de réponse dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées figurent ci-après:

Saisine par voie postale : MTV – Médiation Tourisme Voyage, service dépôt des saisines, CS 30958, 75383 PARIS CEDEX 08

Saisine sur internet: Demande saisine – mtv (site internet : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel))

L'établissement Le Domaine Insolite de Brocéliande est adhérent à la Médiation Tourisme Voyage en tant qu'adhérent au syndicat professionnel « UMIH » dûment référencé sur le site [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel) à l'onglet « adhérents ».

En cas de litige, seule la compétence du Tribunal de RENNES est reconnue.